APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 16 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 16 mars, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.BOIS, Mme FOURNIER, M.TANTOST, M.DELCROIX , M.KHARRAB, Mme WARLAUMONT, Mme ARTEAUD MEDINA, M.MINE, Mme BORDERIAS SOLER, M.BOLLE, Mme CAMIER, M.LIMON, M.SAVOYE, Mme DEPULLE**,** M.PAYAN, M.ISKOU, M.REMOND

Absents ayant donné pouvoir :
M.DIZENGREMEL à M.OLLIVIER
Mme REMBAUVILLE à Mme BOVERY
Melle CHANOINE à M.KHARRAB
Mme BONDOUX à Mme FOURNIER
Melle BERTIN à M.BOIS
Mme BIASON à Mme DEPULLE
Mme AYMONIN à M.PAYAN

Absents excusés :
M.GEWERC
M.HERBET

Secrétaire : M.TANTOST

Le compte-rendu du 03 février 2011 a été approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-3,

Vu la circulaire du 14 décembre 2007 relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du11 février 2005 en matière d'accessibilité,

Une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, doit être créée.

Cette commission a pour mission de dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Elle organise également un système de recensement de l'offre des logements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Afin de constituer cette commission il est, par conséquent, proposé de désigner les membres du conseil municipal, les personnes qualifiées (représentant les personnes handicapées, les associations d'usagers, les professionnels de santé) étant nommées par le président, maire de la commune.

Membres nommés par le président :

- BOUCHARD Renaud
- DUPIN André
- DUPIN Monique
- DUPONT Marielle
- DUPONT Bernard
- FORTANE Brigitte
- GILBERT Alain
- MODDE Jacques
- LERMUSIAUX Viviane
- COLAS Marie-Claude
- SENIGER Jean-Pierre
- TETARD Pascale
- BIGOT Edith

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

➢ approuve la création de cette commission

➢ désigne les membres du conseil municipal suivants pour siéger au sein de cette commission :

- BOIS Claude
- TANTOST Bernard
- KHARRAB Fouad
- MINE Franck
- LIMON Denis
- DEPULLE Dominique
- REMOND Daniel

➢ autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer les documents nécessaires à ce dossier.

FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Par la loi du 6 février 1992, les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le conseil municipal.

A cette occasion sont exposées les grandes orientations notamment en matière d'investissement, ainsi que la situation financière de la collectivité.

Le débat n'est conclu par aucun vote.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

I - Produit intérieur brut

Après une croissance négative du PIB en 2009 (-2,6 %), la France enregistre en 2010 une croissance oscillant autour de +1,5 %, portée notamment par le plan de relance national, dans lequel Clermont s'est inscrite.

Le PIB de 2011 ne devrait pas progresser davantage, eu égard à la politique de rigueur décidée par le gouvernement (prévisions entre + 1 et + 2,6 %, fourchette large reflétant toujours le contexte d'incertitude actuel).

II - Inflation

Les prix à la consommation ont connu une progression de 1,6 % en 2010. Ce retour à une inflation (certes modérée) n'est pas dû à la demande intérieure toujours en berne, mais s'explique par l'augmentation continue des cours mondiaux des matières premières (conditions climatiques catastrophiques, spéculation, forte demande des pays émergeants).
Pour 2011, l'inflation serait au moins égale à 2010.

III - Consommation privée

En France, rien ne devrait favoriser une reprise de la croissance de la consommation des ménages : inflation sur les produits de première nécessité, augmentation des carburants et combustibles, taux de chômage demeurant élevé, augmentation des prix sur le marché de l'immobilier.

IV - Taux d'intérêts

Après une politique de relance dans la zone euro en 2009, plusieurs Etats optent depuis 2010 pour des politiques d'austérité, ce qui tendra à limiter les risques inflationnistes et dont limiter une augmentation des taux d'intérêts.
Toutefois, une force inverse est à craindre, en raison des spéculations sur les matières premières et de l'injection massive de dollars par la Réserve Fédérale Américaine.

V – Déficit public

En 2001, le déficit public de la France s'élevait à 1,5 % du PIB. Fin 2007, avant le déclanchement de la crise financière, il avait déjà atteint les 2,7 % du PIB.
En 2010, le déficit a atteint un record à 7,7 %.
Dans la loi de programmation des finances publiques 2011-2014, le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit public à 6 % en 2011, 4,6 % en 2012, 3 % en 2013 et 2 % en 2014…

Pour ce faire, le gouvernement a choisi de réduire les dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'Etat de 5 %. Les axes offensifs privilégiés sont notamment les suivants :
- non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique poursuivi (soit une prévision de 31 638 postes supprimés dont environ 16 000 dans l'éducation nationale),
- pendant trois ans, gel des dotations de l'Etat vers les collectivités territoriales.

VI – Dette publique

La dette de l'ensemble des administrations publiques (au sein de laquelle, pour mémoire, celle des collectivités territoriales n'en représente environ que 10 %) a encore augmenté en 2010, atteignant 82,9 % du PIB (contre 78,1 % en 2009).

Elle devrait encore augmenter en 2011 et atteindre un pic en 2012.

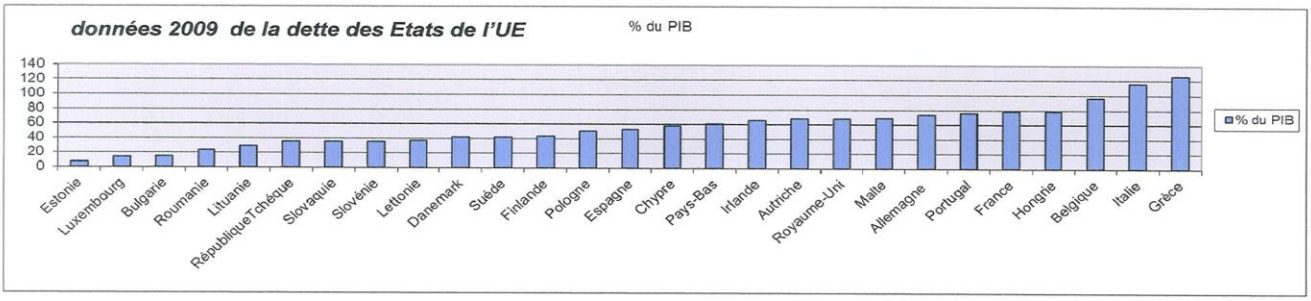

LES PRINCIPALES TENDANCES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2010

Investissement :

Après une année d'investissement 2009 particulièrement élevée, dépassant même les engagements pris dans le cadre du plan de relance économique, l'année 2010 a retrouvé le

niveau moyen des deux années précédentes. Il est à noter que devant la complexité technique du dossier de réfection de la salle des fêtes André Pommery, initialement prévue en 2010, les travaux ne seront lancés que cette année.

	2007	2008	2009	2010
Dépenses d'équipement en investissement en €	2 731 435	3 791 517	4 010 410	3 733 877

Fonctionnement :
Si les dépenses de personnel ont, cette année encore, été contenues (+1,13 %), des efforts financiers sans précédents ont été portés sur la réfection de la voirie et l'entretien des bâtiments communaux, marquant une augmentation des charges à caractère général.
L'excédent disponible permettant de financer les dépenses de fonctionnement de l'année suivante s'élève à 1 546 027 €, soit 11 % de plus que l'année précédente.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011

En 2011, l'objectif est de continuer à stabiliser les dépenses de personnel.

Les efforts financiers consacrés à l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, qui représentent la majeure partie de l'augmentation des dépenses de 2010, seront poursuivis.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011

Evolution du taux de fiscalité des ménages

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taxe d'habitation	18,32	18,32	18,32	18,32	18,32	18,32
Foncier bâti	37,94	37,94	37,94	37,94	37,94	37,94
Foncier non bâti	82,72	82,72	82,72	82,72	82,72	82,72

Base de travail 2011 :
Maintien des mêmes taux pour la 7ème année consécutive

LES PRINCIPAUX PROJETS DE 2011

<u>Entretien du patrimoine bâti de la ville</u> :

Salle Pommery (réinscription) : réfection de la couverture, du faux plafond, de l'éclairage, du chauffage, de la VMC, du câblage audio-vidéo 640 000 €

Installations sportives : mise en place de nouveaux vestiaires pour le stade de rugby 200 000 €

<u>Entretien des écoles</u> :

Ecole maternelle Belle-Assise : rénovation des couloirs, des salles de classes et du caniveau technique (2ème tranche) 240 000 €

Ecole élémentaire Pierre Viénot : réfection des réseaux d'évacuation des eaux usées et des aux pluviales	150 000 €
Ecole de la Gare : passage au gaz de la chaufferie et réfection de la cour	55 000 €
Ecole des Sables : étude de programmation (ravalement, dortoir, cantine, accessibilité)	20 000 €

<u>Voirie</u> :

Rue Duguey du Faÿ : accessibilité du trottoir, enfouissement des réseaux, aménagement voirie semblable à l'hyper-centre	205 000 €
Rue du Pied du Mont et entrée de la rue du Général Moulin : réfection de l'enrobé et réaménagement du parking devant le CAL	71 000 €

<u>Sécurité et déplacement</u> :

Après le réaménagement de l'entrée de ville, en concertation avec les riverains, étude de sécurisation de la rue Pierre Viénot	50 000 €
Etude sur l'installation de la vidéo protection dans le quartier de Beaujeu et place Decuignières	8 000 €
Diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux	10 000 €

<u>Patrimoine environnemental et culturel</u> :

Sauvegarde du patrimoine : stabilisation du Donjon médiéval – 3ème tranche	650 000 €
Etude sur l'aménagement de l'esplanade du Donjon et sa liaison avec le parc du Chatellier et le parc François Mitterrand	20 000 €
Installation d'un éclairage propre aux expositions à l'Espace Séraphine Louis	25 000 €

<u>Cadre de vie et habitat</u> :

Lutte contre l'habitat insalubre en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

Acquisition d'une balayeuse pour trottoirs	17 000 €
Diagnostic sur l'éclairage public (amélioration, performance)	25 000 €
Aménagement d'un parking après démolition de la salle Van Broekhoven	125 000 € (réinscription réévaluée)

Première phase du plan triennal d'aide au commerce de proximité dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Un débat a suivi cette présentation. Ci-dessous le détail des interventions respectives des listes « Lutte Ouvrière » et « Clermont pour tous, Clermont autrement »

Lutte Ouvrière

Pour cette année 2011, le gouvernement prévoit encore des attaques fortes et nombreuses comme en 2010 contre le monde du travail, avec la volonté de lui faire payer la crise et la dette due aux milliards que le gouvernement a distribués aux banques et aux grandes entreprises.

Au niveau local, face à cette véritable guerre de classe déclarée par le gouvernement et le patronat, les élus de Lutte Ouvrière, réaffirment qu'il faudrait prendre des mesures exceptionnelles allant dans le sens inverse, comme par exemple :

- baisser les taux d'imposition locaux, ou au moins les geler comme le fait la majorité municipale, mais bloquer aussi les taxes à tous les autres niveaux au-delà de la Ville, à commencer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors qu'elle vient d'être ré-augmentée de 0,5 points cette année encore.

- réserver prioritairement le budget disponible à des mesures aidant les classes populaires clermontoises, y compris en créant autant de postes que nécessaire dans le primaire et pour les plus jeunes afin d'atténuer le désengagement de l'Etat et y compris en coupant les subventions, même indirectes, aux entreprises, de la part de la communauté de communes, du département ou de la région, d'autant plus que le gouvernement a autorisé les entreprises à verser considérablement moins de taxe professionnelle aux collectivités locales.

En tout cas, plus que jamais, notre camp reste celui des travailleurs à qui nous disons qu'il n'y a pas de fatalité à accepter toujours plus de sacrifices. Le monde du travail a la force, par son nombre et par ses luttes, de faire payer la crise aux seuls responsables, aux capitalistes et aux classes riches.

Clermont pour tous, Clermont autrement

Chaque année c'est avec un plaisir renouvelé que nous découvrons votre DOB et les commentaires particuliers qui l'accompagnent.

Avant d'entrer dans le sujet, je tiens à vous signaler que je partage votre souhait de supprimer la dotation parlementaire et surtout votre volonté de maintenir l'hôpital.

Revenons sur le DOB : pour 2011 vous vous inscrivez dans la continuité des années passées. Ce n'est pas un reproche car, nous l'avons déjà dit, cette année encore nous notons une certaine objectivité dans la présentation du contexte économique général, dans la mesure où le contexte national est pris comme une donnée économique et sociale et non comme une donnée politique.

Du rappel des données économiques, nous retiendrons et vous le soulignez, l'état de la dette publique soit 82,9% du PIB. Certes, nous ne sommes pas au niveau inquiétant de la Grèce, mais cette situation, toutes les personnes sérieuses en sont conscientes, ne peut perdurer. L'Etat français à l'exemple de bien d'autres Etats européens, et au prix d'un accroissement très conséquent de notre dette, nous a sauvé d'une crise économique dont nous redoutions le pire. Certes nous ne pouvons passer sous silence que ces trois dernières années, rien que dans l'Oise, des milliers de personnes ont perdu leur emploi suite à la fermeture de nombreuses et importantes entreprises industrielles. Mais cette dette il faudra la résorber. Nous n'avons pas le droit de la laisser à nos enfants. Et pour la diminuer il est nécessaire d'appliquer un plan de rigueur qui porte essentiellement sur les dépenses de fonctionnement. Nous devons en avoir conscience et l'accepter. Cela est vrai pour l'Etat et les Collectivités.
Aussi nous apprécions l'orientation que vous semblez donner à votre budget à savoir contenir les dépenses de personnel et satisfaire toutefois aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Nous n'oublions pas la maitrise des taux des différentes taxes, c'est aussi une façon de respecter nos concitoyens victimes d'une crise économique dont ils ne sont pas responsables. Certes vous ne touchez pas aux taux qui restent toutefois supérieurs aux moyennes constatées, mais vous n'évoquez pas l'évolution des bases, cette donnée importante manque dans votre copie.

Nous reconnaissons l'effort en matière d'investissement sur les années passées, mais nous avons du mal à percevoir le montant réel des investissements pour 2011. Vos exemples totalisent un montant de 2 511 000 € dont 765 000 € de réinscription d'investissements non réalisés. Nous pensons qu'il s'agit là d'une omission, tout comme le montant alloué au FISAC aurait pu être mentionné.

En plus des projets d'investissement à venir que nous partageons, nous souhaiterions que soit étudié le projet d'un rond point à l'intersection des voies de St Just et d'Henri Breuil et Louise Michel.

Sur le sujet de la sécurité, au delà de l'étude, il nous semblerait souhaitable de réserver des montants financiers à l'installation de vidéo-protection complémentaires.

- Nous vous rappelons également notre observation mainte fois réitérée à savoir que la commune n'investissait pas suffisamment compte tenu de ses marges de manœuvre financières

En tout état de cause, il serait intéressant que vous nous communiquiez plus régulièrement les estimations chiffrées de vos projets d'investissement ainsi que le suivi des réalisations effectives et des financements attendus et perçus. Nous vous l'avons déjà demandé les années précédentes, preuve de notre patience et de votre moins bonne volonté. En effet, entre l'annonce très souvent facile à formuler et la concrétisation dans les délais et financements impartis, il y a parfois un écart conséquent. Nous affirmons d'autant plus de connaître les chiffres réels que nous constatons que les données chiffrées de votre DOB 2011 ne correspondent pas à ceux mentionnées dans le DOB 2010 sur les investissements réalisés les années précédentes. Le manque de précision pour la lecture de ce dossier révèle le manque de sérieux dans le travail qui nous est présenté.

Maintenant, la lecture de votre DOB nous laisse sur notre faim d'information, car votre DOB n'est pas un DOB au sens où votre document, comme d'habitude, n'est pas suffisant : il n'y a quasiment aucune projection ou chiffre pour 2011.

Nous réitérons notre demande de plus de transparence en obtenant enfin les ratios fondamentaux : les dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel par habitant, leurs progressivités seraient-elles si conséquentes que vous ne souhaitez pas les communiquer ?

Il manque aussi le tableau communiqué l'année dernière sur les subventions, les emprunts, les fonds propres, les dépenses d'équipement.

En conclusion, nous apprécions votre copie avec laquelle nous trouvons bien des points de convergence, mais en toute sympathie nous souhaiterions la voir enrichie afin d'apporter une meilleure lisibilité au débat pour l'avenir de Clermont.

M. le Maire proteste avec véhémence, ne pouvant accepter que le sérieux des services municipaux soit mis en doute.

M.BELLANGER rappelle quant à lui que le DOB est un débat qui ne porte que sur les grandes orientations. Il n'a pas vocation à présenter le B.P., de nombreux chiffres restant à affiner.

2. Avance sur subvention à la coopérative scolaire de la classe d'inclusion scolaire de l'école Jean de la Fontaine de Bresles

La classe d'inclusion scolaire de l'école Jean de la Fontaine de Bresles organise une classe de découverte « Mer et Cirque » en mai 2011.

Un enfant, originaire de Clermont, doit participer à ce séjour qui se déroulera au Centre PEP 50 « Les Oyats » à Saint-Martin de Bréhal dans la Manche.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour cet élève, une subvention d'un montant de 210 € à la coopérative scolaire de cette CLIS pour participation aux frais de séjour sur un montant total de 500 € ; 100 € restant à la charge de la famille et autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

3. Subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La formation des apprentis aux différents métiers de l'artisanat est assurée par les centres de formations d'apprentis. Même si cette formation est financée par la Région, les activités et le développement de ces centres ont un coût qui est, lui, à la charge de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Afin de participer à ces frais, la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, sollicite une subvention à hauteur de 110,00 €, pour l'accueil d'un apprenti résidant à Clermont et actuellement en formation dans une entreprise artisanale du Rhône.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Arrivée de M.DIZENGREMEL à 21h30

AMENAGEMENT - URBANISME

1. Acquisition de terrain

La Ville de Clermont se propose d'acquérir une emprise de 900 m², effectuée sur l'ensemble immobilier cadastré section AM numéros 46-47-48, pour une contenance totale de 1 857 m², sis 114 avenue des Déportés, appartenant à Madame Anne HOECKE.

Cette parcelle de terrain qui jouxte la salle des fêtes André Pommery est comprise dans la zone UB du POS.

Cette acquisition se ferait au prix de 70 000 € suivant l'estimation du service des domaines. Les frais de division du géomètre expert seront à la charge de la commune.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mme BIASON, Mme DEPULLE, M.PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU) autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. Cession de matériel : chargeuse pelleteuse

Dans le cadre de la gestion du parc de matériel des ateliers municipaux, il est proposé au conseil municipal la cession d'une chargeuse pelleteuse JCB type 2CX, 4x4, matériel de 2002 acheté d'occasion en 2007 pour un montant de 33 488 € TTC à la société Régis BTP, ZI rue de la Grande Epine, BP 507, 76807 Saint-Etienne du Rouvray Cedex.

Le montant de la reprise est de 11 000,00 € H.T. soit 13 156,00 € T.T.C.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Demande de subvention – Conseil Général

La Ville de Clermont a obtenu, par décision d'attribution en date du 02/04/2010, une subvention du Conseil Général pour mener à bien les travaux de remplacement du faux-plafond et de rénovation du système de chauffage-ventilation de la salle des fêtes André Pommery, pour une enveloppe financière estimée à 390 000 € HT.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme plus large de rénovation de cette salle, programme qui doit également porter en 2011 sur :

- la réfection et l'isolation de la toiture avec renforcement de la charpente,
- la mise en conformité incendie de différents locaux (stockage, chaufferie)
- le câblage d'un nouveau système audio/vidéo et le renforcement électrique au niveau de la scène

Cette deuxième tranche de travaux est estimée à 145 000 € HT.
Pour mener à bien l'opération sur l'année 2011, la Ville souhaite demander un financement complémentaire auprès du Conseil Général.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de cette deuxième tranche d'opération de rénovation de la Salle Pommery et son programme

- sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de l'Oise

- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces concernant ce dossier de financement.

4. Dotation d'équipement des territoires ruraux - Programme 2011

Dans le cadre de la programmation 2011 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR, instituée par la loi de finances pour 2011, résultant de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural), la Ville souhaite solliciter un financement de l'Etat afin de réaliser les opérations suivantes :

1) Ecole maternelle Belle-Assise : rénovation des circulations, des salles de classe et du caniveau technique
   - Estimation de l'opération 170 000 € HT

   Subvention sollicitée 40 %

2) Aménagement d'un parking rue Pierre Viénot à proximité du Groupe Scolaire
   - Estimation de l'opération 77 000 € HT

   Subvention sollicitée 50 %

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces opérations

- sollicite les subventions au taux maximum

- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces concernant ces dossiers de financement.

RESSOURCES HUMAINES

1. Prime annuelle 2011

L'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que :

« Les avantages collectivement acquis, ayant le caractère de complément de rémunération, que les collectivités locales ou leurs établissements publics ont mis en place avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont maintenus au profit de l'ensemble de leurs agents, dès lors que ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement. »
Dans le cadre du budget 2011, après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

➢ fixe le montant de la prime annuelle allouée au personnel communal (ville et salle André Pommery), titulaire et non titulaire, à 1 141,60 € (proratisée en fonction du temps de travail).

➢ autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

CENTRE SOCIOCULTUREL

1. Création d'un conte musical par le périscolaire : vente du livre

Dans un objectif d'éveil à la culture mais aussi de lutte contre le décrochage scolaire, l'équipe d'animation et les enfants inscrits au périscolaire du soir travaillent, cette année, sur la réalisation d'un conte musical qui aura pour finalité, la création d'un livre et d'un CD, présentés aux familles et au conseil municipal le vendredi 17 juin 2011 à la Salle des fêtes André Pommery.

Ce projet, mené en partenariat avec des intervenants extérieurs, les services municipaux et l'école de musique du Pays du Clermontois, se découpe, pour les enfants, en quatre étapes : rédaction des histoires, création des illustrations, écriture des paroles puis enregistrement des chansons dans le studio du Centre Socioculturel.

L'impression de 200 exemplaires du livre s'élève à un coût total de 3 916,90 €. La gravure et l'impression de 200 CD s'élèvent à un coût total de 789,36 €.

Afin de permettre une diffusion auprès des familles des enfants du périscolaire et aussi de l'ensemble des Clermontois, il est proposé au Conseil Municipal de vendre ce livre dans lequel est inséré le CD pour la somme de 5 €.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce tarif et autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Demande de subvention dans le cadre du plan départemental de la Prévention de la Délinquance 2011

La Ville de Clermont a signé le 1er juillet 2008, en lien avec l'intercommunalité, un projet de mise en œuvre d'un C.I.S.P.D (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) qui favorise la mise en place d'actions de prévention sur l'année et une programmation ponctuelle dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances « V.V.V » et du Contrat Educatif Local « C.E.L ».

Dans l'optique de favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance, l'État a créé le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D), en mars 2007.

Dans le cadre des activités que la Ville de Clermont met en place au sein du Centre Socioculturel, trois actions s'intégrant dans le Plan Départemental de la Prévention de la Délinquance peuvent être subventionnées :

- Mixité interculturelle
- Citoyenneté, Éducation, Égalité des chances et Prévention des violences
- Sports et Prévention

Cette aide viendra en complément de celle apportée par le Conseil Général de l'Oise et par la Caisse d'Allocations Familiales.
Montage financier :

	Sports et Prévention	**Citoyenneté, Éducation, Égalité des chances et prévention des violences**	**Mixité interculturelle**
ACSÉ	12 000 €	5 000 €	5 000 €
Conseil Général	3 000 €	-----	-----
C.A.F	15 000 €	-----	-----
Commune	47 930 €	21 300 €	18 803 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de ces projets

- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint, à solliciter une subvention de 22 000 € auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale pour tous ces projets et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité (R.E.A.A.P.) 2011

Le 6 janvier 2011, le centre socioculturel a répondu à l'appel à projets 2011 du R.E.A.A.P., à l'initiative du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Les objectifs des projets R.E.A.A.P. consistent à susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents et mettre à leur disposition les moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif : confiance dans leurs capacités éducatives, attention à l'enfant et à ses besoins, capacité à instaurer des limites, transmission de valeurs, connaissance des droits et devoirs…

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place quatre « Café Parents » dans le cadre du projet santé, animé par le point information jeunesse, le secteur familles et la bibliothèque, sur les thèmes suivants : les prises de risques à l'adolescence, les risques autour du virtuel, les maladies sexuellement transmissibles, la toxicomanie.

Il est également proposé la mise en place d'entretiens avec les parents, seuls ou accompagnés de leur enfant, dans le cadre du point écoute du centre socioculturel animé par l'ANPAA* ou d'orienter les usagers vers la médiatrice sociale et familiale de l'APCE** ou vers le planning familial du centre socioculturel.

* A.N.P.A.A : Association Nationale de Prévention d'Addictologie et d'Alcoologie.
** A.P.C.E : Association Pour le Couple et l'Enfant.

1) Montage financier proposé :

Participation de la commune	8 810 €
Subvention demandée	2 000 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet

- sollicite une subvention de 2 000 € auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier

4. Contrat Educatif Local - demande de subvention 2011

Le Conseil Municipal de Clermont, dans sa séance du 12 Mars 2007, a autorisé Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à inscrire la commune dans le cadre d'un C.E.L pour une durée de trois ans (Contrat Educatif Local).

Le contrat, arrivant à son terme, un nouveau projet triennal 2011/2014, a été déposé auprès de la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, début mars 2011.

Le Contrat Educatif Local vise à mettre en œuvre un projet éducatif territorial conçu par différents partenaires concernés par l'éducation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Il s'agit donc d'une démarche globale qui a pour vocation de rechercher le meilleur équilibre en faisant le lien entre temps scolaire, périscolaire, temps libre et congés scolaires sur un territoire donné (commune, regroupement de communes, et communauté de communes).

Les actions 2011, ainsi réparties dans le temps : 630 heures extra scolaires, 420 heures périscolaires, 28 jours sur les petites vacances et 40 sur les grandes vacances, s'adressent potentiellement à plus de 500 enfants et jeunes.

Orientations du Contrat Educatif Local 2011/2014 :
- *Sensibilisation à l'écriture, à la lecture et à littérature par le biais du cinéma*
- *Eveil culturel et artistique*
- *Sensibilisation aux problèmes environnementaux, de préservation du patrimoine et de développement durable*
- *Développement de la culturel scientifique*
- *Prévention, solidarité et démocratie locale : lutte contre la fracture numérique, éducation à l'image, animations familiales, cafés parents…*
- *Mixité sociale et apprentissage de la vie en collectivité, prévention*
- *Favoriser les liens intergénérations*

- *Parentalité : association des parents aux projets et renforcement de l'aide parentale*

Fiche action N°1 - Education et vie associative
Fiche action N°2 - Art et expression
Fiche action N°3 - Prévention, solidarité et démocratie locale
Fiche action N°4 - Développement durable

1 - Montage financier proposé pour ces 4 fiches actions :

Subvention à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise	14 100 €
Participation financière des usagers	27 622 €
Participation fondation de France	6 900 €
Participation financière de la commune	91 950 €
Participation financière du Conseil Général	10 000 €
Contribution volontaire en nature	1 000 €
Participation financière de la Région (Picardie en ligne)	10 270 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à :

- déposer les 4 fiches actions et solliciter une subvention de quatorze mille cent euros à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

- signer les demandes de subventions ainsi que toutes les pièces relatives au dossier

5. Ville Vie Vacances 2011

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (V.V.V) permet d'apporter une participation financière aux collectivités qui organisent, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 18 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils.

L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément avec les autres dispositifs existants tels que le « FIPD » (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance) et le « C.E.L » (Contrat éducatif local). Comme chaque année, plusieurs activités du centre socioculturel répondent aux objectifs du dispositif V.V.V.
Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite pour les projets ci-dessous, des subventions auprès de la cellule Ville Vie Vacances

- autorise Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les documents nécessaires.

1/ Séjour Sports, Sciences, Citoyenneté et Environnement au Collet d'Allevard (38)

a/ Descriptif :

Les jeunes travaillent quotidiennement au sein des espaces jeunesse à la réalisation de ce projet. Ils participent ainsi, dans la recherche du site, la gestion du budget, l'organisation des activités, la rencontre avec les élus locaux, la présentation du projet à l'autorité territoriale.

b/ Objectifs :

- Amener les jeunes à devenir acteurs de leur temps libre par l'appropriation d'un contenu favorable à leur épanouissement personnel et à leur intégration.
- Eveiller et enrichir la culture patrimoniale des jeunes en favorisant des actions autour de l'environnement et le développement durable, en facilitant aussi leur réflexion par la connaissance du milieu et de l'environnement qui les entourent et d'en faire une source d'apprentissage.
- Développer la pratique physique et sportive
- Apprendre à vivre ensemble et favoriser les solidarités sociales, intergénérationnelles et culturelles permettant l'exercice d'une véritable citoyenneté.

c/ Durée : tout au long de l'année et séjour vacances de février 2011

d/ Montage financier proposé :

Participation de la commune	15 530 €
Participation des familles	10 642 €
Subvention demandée	5 000 €

2/ S'PORTEZ-VOUS BIEN « Prévention Sports et Santé »
a/ Descriptif :

Le secteur jeunesse œuvre dans la mise en place d'actions en lien avec le développement durable, la citoyenneté, l'éveil et l'enrichissement culturel, l'apprentissage de la vie en collectivité, la mixité et le lien social.

Il propose à chacun des jeunes de découvrir ou participer aux diverses animations thématiques, l'objectif étant de mettre en relation le sport, la santé et les sciences dans le cadre d'un projet commun permettant d'aboutir à la mise en place d'activités impliquant le collectif, l'imagination, la connaissance des conduites à risque et la pratique d'une activité régulière.

Pour l'occasion, 3 pôles seront développés : les sports, les sciences, la santé.

b/ Objectifs :

- Solliciter l'imaginaire et la créativité pour inventer des objets sur la base du développement durable.
- Développer l'éveil culturel et cognitif autour d'un projet éducatif innovant.
- Rechercher, coopérer, innover, partager et créer dans le cadre d'un projet commun permettant l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Permettre de pratiquer et d'accéder au tissu associatif en développant le partenariat, découvrir des activités physiques et sportives et éducatives innovantes afin de contribuer au développement corporel et de prendre conscience de son corps dans l'espace, de prendre goût à l'effort, le surpassement de soi et de l'intérêt de pratiquer une activité régulière pour la santé.
- Connaître et prendre conscience des bienfaits ou méfaits de l'hygiène alimentaire.
- Sensibiliser et prévenir des dangers sur la consommation des psycho-actifs pouvant nuire à la santé.

c/ Durée : tout au long de l'année 2011 - vacances d'avril et été 2011.

d/ Montage financier proposé :

Participation de la commune	38 290 €
Participation des familles	3 600 €
Subvention demandée	5 000 €

6. Tarif séjour Loisirs environnement et citoyenneté – Juillet 2011

Afin d'organiser le départ d'un groupe de 35 jeunes clermontois âgés de 8 à 16 ans en séjour vacances du 10 au 20 juillet 2011 à Balazuc en Ardèche (07), soit 10 jours, il est proposé aux familles un mode de paiement par fractionnement sur 4 périodes.

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ceci ainsi que les tarifs ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ainsi que le premier adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le règlement s'échelonnera ainsi :

- un règlement d'un montant de 60 € à titre d'arrhes fin mars 2011
- trois règlements dont les montants dépendront du barème de participation et d'une valeur égale (avril 2011, mai 2011, juin 2011)

Dans le cadre de ce séjour, il est également proposé une dizaine de places aux enfants des familles bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Pour les administrés rencontrant des difficultés d'ordre pécuniaire un taux d'effort minimum de 60 € leur sera demandé pour l'inscription de leur enfant en séjour, le personnel en charge du suivi de ces dossiers étudiera avec la plus grande attention chaque demande ; le complément du séjour sera pris en charge par le C.C.AS pour un maximum de dix bénéficiaires.

La collectivité accepte la prise en charge des bons VACAF alloués par la caisse d'allocations familiales pour les familles pour un montant de 400 € pour le départ des enfants dans des séjours agréés par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale.

Barèmes

Prix du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant (masse salariale, prestations, hébergement, restauration, assurances) **714.29 €**

	Commune	C.A.F	Familles	Revenus
Avec bons vacances	274.29	400 €	40 €	0 à 762
	264.29	400 €	50 €	763 à 1 067
	254.29	400 €	60 €	1 068 à 1 372
	244.29	400 €	70 €	1 373 à 1 677
	234.29	400 €	80 €	1 678 à 1 982
	224.29	400 €	90 €	1 983 à 2 287
	214.29	400 €	100 €	2 288 et plus
Sans bons vacances	599.29	0 €	115 €	0 à 762
	593.29	0 €	121 €	763 à 1 067
	585.29	0 €	129 €	1 068 à 1 372
	579.29	0 €	135 €	1 373 à 1 677
	568.29	0 €	146 €	1 678 à 1 982
	553.29	0 €	161 €	1 983 à 2 287
	538.29	0 €	176 €	2 288 et plus

Tarifs applicables aux familles extérieures : **714.29 €**

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

26 janvier 2011 : Mise à disposition, à titre payant, d'un logement communal de type III situé au groupe scolaire Belle-Assise à Clermont à compter du 26 janvier 2011, à M. Fabien MICHEL.

02 février 2011 : Mise à disposition à titre gratuit, à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du stand de tir, sis route de Mouy à Clermont durant un an pour 20 séances.

10 février 2011 : Mise à disposition, à titre gratuit, du stand de tir, sis route de Mouy à Clermont, durant un an pour 20 séances, à l'association départementale des chasseurs de grand gibier de l'Oise.

15 février 2011 : Signature du lot 1 « Gros œuvre - Démolition » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise VANDENBERGHE, pour un montant de 43 398,05 € HT soit 51 904,07 € TTC décomposé en une tranche ferme (2 955,00 € HT) et une tranche conditionnelle (40 443,05 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 2 « Charpente bois » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise DEBRAINE, pour un montant de 20 800,00 € HT soit 27 876,80 € TTC décomposé en une tranche ferme (5 600,00 € HT) et une tranche conditionnelle (15 200,00 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 3 « Couverture - Etanchéité » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise GECAPE, pour un montant de 41 936,54 € HT soit 50 156,10 € TTC décomposé en une tranche ferme (15 200,29 € HT) et une tranche conditionnelle (26 736,25 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 4 « Menuiseries extérieure - Métallerie » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise GROULT, pour un montant de 28 547,00 € HT soit 34 142,21 € TTC décomposé en une tranche ferme (3 013,00 € HT) et une tranche conditionnelle (25 534,00 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 5 « Cloisons Doublages – Faux plafonds » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise ROLLERO, pour un montant de 16 844,57 € HT soit 20 146,11 € TTC.

15 février 2011 : Signature du lot 6 « Menuiseries intérieures bois » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise DURANT, pour un montant de 31 480,00 € HT soit 37 650,08 € TTC décomposé en une tranche ferme (13 097,00 € HT) et une tranche conditionnelle (18 383,00 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 7 « Chauffage - Plomberie » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise MONSEGU, pour un montant de 56 950,72 € HT soit 68 113,06 € TTC décomposé en une tranche ferme (36 873,90 € HT) et une tranche conditionnelle (20 076,82 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 8 « Electricité » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise MERELEC, pour un montant de 25 400,00 € HT soit 30 378,40 € TTC décomposé en une tranche ferme (4 637,75 € HT) et une tranche conditionnelle (20 762,25 € HT).

15 février 2011 : Signature du lot 9 « Revêtements de sols - Peinture » du marché de travaux d'extension, de restructuration et de rénovation de l'école maternelle Belle-Assise, 2ème tranche avec l'entreprise GODOT BOILLOZ, pour un montant de 63 489,56 € HT soit 75 933,51 € TTC décomposé en une tranche ferme (35 831,05 € HT) et une tranche conditionnelle (27 658,50 € HT).

21 février 2011 : Mise à disposition, à titre gratuit, du stand de tir, sis route de Mouy à Clermont, durant un an pour 20 séances, à la direction de l'administration pénitentiaire (centre pénitentiaire de Liancourt).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.